



CTPD du 17/01/2011

- Ordre du jour :
- La généralisation des règles de vie.
 - La rédaction des guides de procédure de la 2MR (pour information).
 - Questions diverses.

LES REGLES DE VIE DES SERVICES NON FUSIONNES

Généralisation des règles de vie à l'ensemble de la gestion publique (horaires variables, définition des plages fixes - PF - et variables - PV -)

La grande majorité des agents (85%) ont décidé de choisir les formules avec le temps de travail hebdomadaire le plus élevé (38H30 ou 38H). Il s'agit maintenant de mettre en place (d'ici fin janvier), la consultation des services en vue de la détermination des plages horaires. L'administration dans ces documents préparatoires ne laissait que 2 choix possibles, après discussions avec les OS, un 3^{ème} choix prévu pourtant par les textes, est proposé.

Pour les 31 services fonctionnant sur 5 jours, les choix sont les suivants :

Le choix 1 et 2 ne se différencient que sur les plages variables (PV) qui commencent à 7H et finissent à 18H30 (choix 1), soit de 7H30 jusqu'à 19H (choix 2). Les plages fixes (PF) sont identiques. C'est à dire 9H30 à 11H30 et 14H à 16H.

Le 3^{ème} choix permet de décaler la PF (9H45 - 11H45 et 14H15 - 16H15), avec une PV de 7H30 à 19H00.

Pour les 11 postes fonctionnant sur 4,5 jours, 10 fonctionnent avec une fermeture le vendredi après midi, ces derniers ont trois choix :

1. Du lundi au jeudi PV 7H30 - 19H, PF 9H30 - 11H30 et 14H30 - 16H30, le vendredi fin de la dernière PV à 14H30.
2. Du lundi au jeudi PV 7H30 - 19H, PF 9H30 - 11H30 et 14H - 16H, le vendredi fin de la dernière PV à 14H.
3. Du lundi au jeudi PV 7H30 - 19H, PF 9H45 - 11H45 et 14H15 - 16H15, le vendredi fin de la dernière PV à 13H15.

Le poste de Monsols, qui fonctionne sur 4,5 jours avec fermeture le lundi matin, a le choix ...d'un seul choix ! Du mardi au vendredi PV 7H30 - 19H, PF de 9H30 - 11H30 et 14H - 16H et le lundi après midi PV de 11H30 - 19H et PF 14H/16H.

Le choix se fera par service à la majorité simple.

Résultat du vote : Pour : DRFIP, SNUI, CFTC

Abstention : CGT, FO, CFDT

A Les représentants en CTP ont interpellé la Direction sur les dysfonctionnements d'AGORA. **La CGT Finances Publiques avait pourtant alertée au niveau national des risques d'un basculement hâtif**, sans moyens suffisants, dans une période déjà surchargée pour nos services. **G** La DGFIP n'en a eu cure. Les ratés observés confortent malheureusement notre analyse. C'est une nouvelle fois aux agents de subir et de gérer !!!!

O M. Moncéré a reconnu l'évidence. Il a annoncé que des serveurs supplémentaires devraient améliorer les performances d'AGORA mais qu'il faudrait de la souplesse. Au delà du dimensionnement, cette application n'est pas adaptée aux besoins des agents et des services.

R Enfin , pour conclure sur ce premier point, le problème de la suspension du remboursement des frais de déplacement a été évoqué. La passerelle entre CHORUS et AGORA a quelques difficultés (sic) de mise en place, c'est pourquoi, en attendant son fonctionnement, une régie d'avance a été créée, le retard devrait être résorbé rapidement.

LA REDACTION DES GUIDES DE PROCEDURE DE LA 2MR

2MR ? C'EST L'APPELLATION DE LA MISSION MAITRISE DES RISQUES : MMR↔2MR.

La circulaire du 30 juillet 2009 a défini la maîtrise des risques comme le dispositif administratif s'assurant que dans chaque unité de travail, il existe une description précise de l'organisation et des processus de travail, ceci permettant d'assurer la couverture des risques et de donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et des activités.

La pilotage national a décidé de mettre en œuvre le dispositif par la rédaction de guides dont la finalité est de préciser aux agents les modalités de réalisation de leur tâche, et aussi d'uniformiser les procédures.

Y aurait-il un regret des hussards noirs de la République ? **La DG veut-elle être certaine qu'à l'instant T chaque agent frappe sur la bonne touche du clavier ?**

Que nenni le guide de procédure est une documentation pratique, qui décrit le chaînage des opérations, et indique le mode opératoire à mettre en œuvre en s'appuyant sur la documentation existante.

Les guides seront élaborés sur les secteurs identifiés comme étant à risque, élevés ou très élevés. L'objectif est de les finaliser d'ici la fin de l'année.

INFOS EN VRAC

Avant d'aborder les questions diverses des OS la Direction nous fait part de quelques informations :

SIP DE CALUIRE : Les entretiens individuels et collectifs des agents de la Gestion Publique ont été faits. Les travaux organisationnels avancent, les travaux proprement dits débutent ce jour 17/01/2011 et les plans et le plan de prévention ont été communiqués vendredi 14/01/2011 ce qui réjouit fort l'administration car ils ont été transmis AVANT (on appréciera le délai) le début des travaux. Le CTPD concernant le SIP de Caluire aura lieu courant avril.

AGENTS FAISANT FONCTION : Dans le Rhône 11 agents C de la filière fiscale et 6 de la filière gestion publique sont dans une situation particulière puisqu'ils «font fonction de.» tout

CLASSIFICATION DES 486 PROCESS MIS EN ŒUVRE AU SEIN DES DRFIP ET DDFIP :

RISQUES	PROCESS	%
Très élevé	11	2%
Elevé	100	21%
Moyen	169	35%
Faible	206	42%

Répartition des 111 process présentant un niveau de risque très élevé ou élevé au regard des pôles et des missions rattachées au Directeur Régional.

Pôle gestion publique	46 process	41%
Pôle fiscalité	49 process	44%
Pôle pilotage et ressources	11 process	10%
Missions rattachées au N1	5 process	5%

Le département a été chargé en tant que direction expérimentatrice de rédiger un guide sur les paiements différés et fractionnés, et un autre sur les procédures de restitution IS sur créances fiscales.

Sous couvert d'un discours rassurant, la mission maîtrise des risques met en place un dispositif d'aide essentiellement axé sur le contrôle interne. Il ne faudrait pas que cette «aide aux agents sous forme de pas à pas », se transforme simplement en une aide aux chefs de services dans leur mission de contrôle des agents.

en n'occupant pas le poste officiellement. Il va donc leur être demandé d'opter pour une filière soit technique, soit administrative. La CAP nationale devant avoir lieu en mai.

CONTROLE DES ARRETS MALADIE : Le Rhône est département d'expérimentation. La Direction répète qu'elle n'intervient pas dans le choix des dossiers vérifiés. La passerelle informatique qui devait transmettre les informations à la CPAM n'a pas fonctionné. (Toute ressemblance avec d'autres applications informatiques est fortuite !) A ce jour 15 dossiers (FF) et 7 (GP) ont fait l'objet d'un contrôle. Seuls 2 (FF) semblent poser problème. Des agents contrôlés ont été obligés de se déplacer

malgré leur état de santé. Ce n'est pas normal. Suite à la demande des OS, la Direction va mettre sur ULYSSE une information détaillée.

La CGT a toujours porté un avis défavorable sur ce type de contrôle flicage exercé sans transparence et par des services extérieurs à l'administration.

SIP DE VILLEURBANNE : La piste de l'ancien immeuble du SYTRAL est abandonnée car elle imposait d'acheter les locaux ce qui n'est pas la politique immobilière actuelle. Une autre piste est en voie d'exploration, toujours aux Charpennes.

Pour les autres **CDI «orphelins»** (Lyon Ouest, Est et Sud) rien ne sera fait avant 2012 car 2011 est une année de «pause» dans les réformes de structures (!). M. MONCERE indique que des pistes sont explorées mais qu'aucune n'apporte de solutions idéales.

QUESTIONS DIVERSES

SECRETARIAT DE LA 8^{EME} BRIGADE : La CGT a demandé pourquoi la 8ème brigade de vérification implantée à Bron était la seule à ne pas bénéficier d'un secrétariat pourtant fort utile pour l'exercice des missions de la brigade. M. RIVARD réponds qu'il n'existe pas d'emplois au TSM pour cette fonction, qui est pourvue par détachement. Le poste de secrétariat est mutualisé par site (HDF et CAE) pour plusieurs brigades. La 8ème étant seule sur Bron, il est difficile de mutualiser le poste et de plus il n'y a pas de moyen pour le financer.

La CGT indique qu'un temps partiel pourrait alors convenir et que des aménagements notamment pour la gestion du courrier serait envisageable avec le service courrier du site. M. MONCERE après avoir fait savoir qu'il avait une opinion négative sur le secrétariat qui selon lui manquerait d'efficacité. Il préférerait de loin la présence d'un cadre B en appui tactique (on est preneur ! Hélas, cette organisation est réservée à la DIRCOFI). Il clôt la discussion en indiquant qu'il va réexaminer la situation.

DIVERS : * Un point de déontologie est soulevé par FO (?) qui s'étonne que lors des stages les agents sont informés de l'interdiction de consulter son propre compte fiscal. La direction confirme

Il a aussi cette réflexion surprenante : l'idée est de s'implanter ailleurs qu'à Lyon. Tiens tiens, depuis le temps que la CGT réclame un service public au plus près des usagers et qu'on nous explique que ce n'est pas concevable.....

BULLETIN DE TRAITEMENT : Suite aux différentes restructurations, les bulletins de salaires des administrations de la région vont être édités par le DIT de Meyzieu mais pas avant 2012. D'ici là, ils seront imprimés à LIMOGES !

Ce qui va obliger la Direction (qui est en charge de cette mission) à affréter un camion pour aller les chercher. **Trois palettes quand même !** Bonjour les économies et l'empreinte carbone !!! Mais on va se «récupérer» sur les enveloppes car Limoges ne mettra pas ces bulletins sous plis. Ce seront donc les chefs de service qui recevront sous plis confidentiels lesdits bulletins et qui les distribueront. Comme au bon vieux temps !

cette règle et indique qu'en cas de «manquement» le problème se règle en général de manière informelle avec le chef de service.

* En ce qui concerne le dysfonctionnement d'HELIOS (application informatique utilisée pour le Secteur Public Local -SPL), c'est un problème de volumétrie et un problème ponctuel du serveur de METZ qui devraient se résoudre incessamment sous peu.

* FO indique que les agents de la GP ont des difficultés avec les BALF LOTUS et les boîtes MOZILLA/THUNDERBIRD et demande une formation spécifique. La Direction a pris note.

* Certains agents se sont émus de l'augmentation des tickets restaurants qui sont passés de 5€24 à 5€31. La Direction précise que c'est une décision nationale qu'elle ne peut que répercuter.

* De même il apparaît qu'il y a des difficultés pour les agents qui viennent de Tarare ou Villefranche (titulaires de Tickets restaurants), pour les remboursements des repas de midi quand ils viennent sur Lyon. La Direction précise qu'il s'agit d'un malentendu, confirme que les textes n'ont pas changé et que le problème rencontré par certains est purement accidentel. La question va être examinée par les ressources humaines.